

Image not found or type unknown



## Carte agent immobilier - conseil en investissement à l'étranger

Par **victor\_pages**, le **23/05/2011** à **18:41**

Bonjour,

J'envisage la création d'une structure de conseil en investissement immobilier locatif à l'étranger (USA). Je vois cette activité comme celle d'un apporteur d'affaire qui met en relation des acheteurs français et des vendeurs/partenaires américains. Pour cette mise en relation, je souhaite facturer une commission.

Ce type d'activité exige-t-elle que j'obtienne une carte d'agent immobilier?

Merci par avance pour vos réponses / avis.

Bien cordialement,  
VP